

**IVème CONGRES MONDIAL SUR LA VIE RURALE/ I.C.R.A.
Rome du 24 au 27 juin 2012**

AGRICULTURE ET MAITRISE DE LA CREATION

Par Docteur Théodore Comlanvi LOKO

Ambassadeur du Bénin près le Saint Siège

INTRODUCTION

Si **Wendel Berry** aux États-Unis, **Bernard Charbonneau**, en France, défendent tous les deux un mode paysan d'agriculture, c'est d'abord parce qu'ils éprouvent un attachement charnel à la beauté, à l'harmonie et à la diversité des paysages qu'elle produit. Plus profondément encore, s'ils considèrent que la question du devenir industriel de l'agriculture pose à tous les hommes de ce temps une question essentielle, c'est parce que la pensée du **chrétien Berry** et celle de **l'agnostique Charbonneau** sont nourries d'une même exigence spirituelle : à savoir **qu'il ne saurait y avoir de liberté qu'incarnée**. En effet,

- c'est en s'incarnant que la liberté est portée à son plus haut point;
- c'est dans les tâches apparemment les plus humbles que doivent prendre corps les aspirations de l'esprit,
- c'est pourquoi la forme et les modalités de la relation que l'homme entretient avec la terre ne doivent pas être abandonnées aux seules lois de l'efficacité technique et de la rentabilité.

Ces deux auteurs nous invitent plutôt à juger le devenir industriel et technicien de l'agriculture en fonction des conséquences qui en résultent pour la totalité de la personne. C'est pourquoi tous les deux n'hésitent pas à aborder le problème agricole **du point de vue de la vie quotidienne sensible**. C'est l'attention à cette expérience sensible et la conviction qu'elle est une des dimensions essentielles de la vie humaine qui les portent à remettre en question l'industrialisation agricole et à

critiquer les modes de pensée technocratique qui la légitiment. C'est ainsi que dans un chapitre de **What are people for?** intitulé **The pleasure of eating**, **Wendell Berry** montre que plutôt que la science, **ce sont les sens qui fournissent la porte d'accès à une relation équilibrée entre la pensée et le monde**. On retrouve exactement la même démarche chez **Bernard Charbonneau**, qui a publié, sous le titre de **Notre table rase** (1974), tout un livre sur **l'appauvrissement de la vie sensible qui résulte de l'industrialisation de l'agriculture et de l'affadissement des nourritures qu'elle produit**.

Au delà de ce constat qui nous interpelle tous, notre problématique s'orientera vers une préoccupation particulière mais se situant sur le même registre, à savoir : agriculture et maîtrise de la création, ce qui nous amène à nous interroger sur l'agriculture entre le scientisme, la christianisme et le paganisme.

A la conception scientiste de la science a correspondu une vue économiste de la société et une pratique technocratique de l'exercice du pouvoir politique et administratif alors qu'on note dans le même temps l'embarras des chercheurs lorsqu'on leur demande de faire fonction d'experts. Ils ont toujours plus ou moins conscience de ce que leur savoir ne correspond qu'à des phénomènes limités prélevés sur le monde, que le connu n'est jamais grand chose au regard de ce qui reste à connaître.

En outre, on observe que l'activisme écologiste tend à se radicaliser. Mais comme disait **Dominique Lecourt** le 23 janvier 2012 à une conférence à l'Université Pontificale Saint Thomas d'Aquin, tous les militants ne sont pas de doux rêveurs. Ces militants s'en prennent à l'industrie. Derrière l'industrie, c'est la science qu'ils visent en dénonçant la mauvaise foi de ses experts esclaves de leurs financements. Ils récusent leur ambition de soumettre par la science la nature au pouvoir de l'être humain. Et comme c'est en définitive le Dieu de la Bible qui est réputé avoir assigné à l'homme la mission de dominer les autres espèces, il ne manque pas d'écologistes

politiques pour s'en prendre aux racines "judéo-chrétiennes" du rationalisme moderne, ouvrant ainsi la voie à un périlleux renouveau du paganisme.

Dans cette veine, notre exposé s'articulera autour de trois points, à savoir : les dangers du scientisme (I), les impératifs catégoriques liés à la création (II) et l'engagement chrétien (III).

I LES DANGERS DU SCIENTISME

« La question de la science se trouve manifestement au cœur des discussions philosophiques dont les dégradations de l'environnement sont l'occasion depuis une trentaine d'années. Chacun sent bien que ces dégradations mettent à l'épreuve certaines valeurs essentielles forgées par l'occident moderne. Parmi ces valeurs, celle de la « science » a été portée au pinacle depuis le 19^{ème} siècle. On a voulu la voir tout à la fois comme le moteur d'une révolution industrielle destinée à accroître indéfiniment les biens matériels et comme la promesse du règne de la paix parmi les hommes : étendue aux relations sociales, la démarche scientifique permettrait de les « rationaliser » ; **l'éthique propre au métier du savant délivrerait un modèle de vie : souci de l'universel, donc fin des égoïsmes, égalité de tous devant une même vérité objectivement définie.** » (Dominique Lecourt, Ecologie humaine et développement durable, Conférence, Université Pontificale Saint Thomas d'Aquin, 23 janvier 2012).

Les dangers du scientisme peuvent s'analyser dans notre contexte à travers l'état de l'agriculture au XXI^{ème} siècle et le recours au développement durable.

A/ L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE AU XXI^{ème} SIÈCLE

La montée de l'agriculture biologique dans le monde, combinée avec la critique dont l'agriculture industrielle est l'objet, place les pays, les familles et les individus devant des choix difficiles, difficiles en raison des risques qu'ils comportent, difficiles aussi en raison du nombre et de la variété des facteurs dont il faut tenir compte : OGM, vache folle, résistance aux antibiotiques, droit des animaux, érosion des sols, mondialisation, évolution du goût des consommateurs, lutte contre l'effet de serre,

voilà quelques-uns des facteurs dont il faut tenir compte.

Si l'idéal d'harmonie entre l'homme et la nature et le souci du développement durable renforcent la position de l'agriculture biologique, l'agriculture productiviste est forte de l'inertie et de l'élan que lui confèrent les investissements passés et présents visant une amélioration des rendements. Il n'est pas facile de déloger de sa position un agriculteur qui est en mesure de produire 600,000 porcs chaque année. Ces géants forment une oligarchie mondiale qui, à son tour, peut s'appuyer sur les multinationales du secteur agro-alimentaire, de même que sur les gouvernements. La conversion récente et timide de l'INRA (Institut national français de recherche agricole) à la recherche sur l'agriculture biologique est à ce propos un fait révélateur.

Pour revenir sur l'exemple de l'OGM, avant l'avènement des biotechnologies modernes, un organisme vivant ne pouvait pas faire l'objet de brevet, car le vivant n'est pas une invention de l'Homme. Les ressources génétiques agricoles appartenaient à toute l'Humanité

L'histoire des Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) sur le vivant a démarré autour des années 1920, au moment où l'amélioration variétale et la sélection des plantes ont pris le dessus dans le domaine de la production agricole, entraînant ainsi une confusion dans l'échelle des valeurs en matière de travail humain.

L'homme doit soumettre la terre, il doit la dominer, parce que comme «image de Dieu» il est une personne, c'est-à-dire un sujet, un sujet capable d'agir d'une manière programmée et rationnelle, capable de décider de lui-même et tendant à se réaliser lui-même.... Ainsi la «domination» dont parle le texte biblique comme processus par lequel l'homme et le genre humain soumettent la terre ne correspond à ce concept fondamental de la Bible que lorsque, dans tout ce processus, l'homme se manifeste en même temps et se confirme *comme celui qui «domine»*. Cette domination, en un certain sens, se réfère à la dimension subjective plus encore qu'à la dimension objective: cette dimension conditionne *la nature éthique du travail*. Il

n'y a en effet aucun doute que le travail humain a une valeur éthique qui, sans moyen terme, reste directement liée au fait que celui qui l'exécute est une personne, un sujet conscient et libre, c'est-à-dire un sujet qui décide de lui-même.

(Jean Paul II, *Laborem exercens*, 1981, Chap. II .6)

Dans un plaidoyer, on pourrait par exemple soutenir que l'agriculture moderne est comme une vaste pyramide inversée; elle repose sur une base dangereusement étroite. Sur près de 250.000 variétés végétales propres à la culture, on n'en cultive aujourd'hui qu'environ 7.000, soit moins de 3 %. Le système hiérarchisé de la recherche agricole, qui considère les agriculteurs comme de simples bénéficiaires de la recherche plutôt que des participants à part entière, a grandement contribué à accroître la dépendance à l'égard de quelques variétés végétales. Cette tendance, de même que l'industrialisation croissante de l'agriculture, sont les principaux facteurs de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « érosion génétique ».

B/ LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN QUESTION

Le développement durable (anglais : *sustainable development*, parfois directement traduit en développement soutenable) est une conception récente de l'intérêt public, appliquée à la croissance économique et reconsidérée à l'échelle planétaire afin de prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux liés à la mondialisation selon une approche systémique.

L'approche systémique parfois nommée analyse systémique est un champ interdisciplinaire relatif à l'étude d'objets dans leur complexité. Pour tenter d'appréhender cet objet d'étude dans son environnement, dans son fonctionnement, dans ses mécanismes, dans ce qui n'apparaît pas en faisant la somme de ses parties, cette démarche vise par exemple à identifier :

- la « finalité » du système (téléologie),
- les niveaux d'organisation,
- les états stables possibles,

- les échanges entre les parties,
- les facteurs d'équilibre et de déséquilibre
- les boucles logiques et leur dynamique, etc.

La révolution industrielle du xix^e siècle avait introduit des critères de croissance essentiellement économiques, principal critère aisément mesurable : ainsi le produit intérieur brut dont l'origine remonte aux années 1930 est souvent vu comme l'indicateur de la richesse d'un pays. Des corrections ont été apportées dans la deuxième moitié du xix^e siècle sur le plan social, avec d'importantes avancées sociales. L'expression «économique et social» fait depuis partie du vocabulaire courant.

Mais les pays développés ont pris conscience depuis les chocs pétroliers de 1973 et 1979 que leur prospérité matérielle était basée sur l'utilisation intensive de ressources naturelles finies, et que par conséquent, outre l'économique et le social, un troisième aspect avait été négligé : l'environnement. Pour certains analystes, le modèle de développement industriel n'est pas viable ou soutenable sur le plan environnemental, car il ne permet pas un « développement » qui puisse durer. Les points cruciaux en faveur de cette affirmation sont l'épuisement des ressources naturelles (matières premières, énergies fossiles pour les humains), la pénurie des ressources en eaux douces susceptible d'affecter l'agriculture, la destruction et la fragmentation des écosystèmes, notamment la déforestation qui se manifeste par la destruction des forêts tropicales (forêt amazonienne, forêt du bassin du Congo, forêt indonésienne), ainsi que la diminution de la biodiversité qui diminuent la résilience de la planète ou encore le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre et de manière générale la pollution due aux activités humaines. Les catastrophes industrielles de ces trente dernières années (Seveso (1976), Bhopal (1984), Tchernobyl (1986), Exxon Valdez (1989), etc.) ont interpellé l'opinion

publique et les associations telles que le WWF, les Amis de la Terre ou encore Greenpeace (Voir aussi Chronologie de l'écologisme).

II LES IMPERATIFS CATEGORIQUES LIES A LA CREATION

L'humanité se dirige vers une singularité essentielle de son histoire, de son propre fait mais aussi par suite de l'enchaînement d'événements dont elle porte la responsabilité, mais dont l'ampleur la dépasse. Dans ce sens, elle ignore ce qui lui adviendra à l'horizon d'un demi siècle.

Face à ce constat deux indicateurs s'imposent pour faire une petite réflexion ensemble : le recours à l'impératif catégorique de KANT avec la conviction qu'à l'heure de la nouvelle Evangélisation il est encore possible d'inventer l'avenir.

Dans cet ordre d'idées, Kant nous dit :

<<Agis de telle sorte que tu puisses également vouloir que ta maxime devienne une loi universelle>>. De façon particulière, dans le sujet qui nous préoccupe, Jacques Arnoult nous dit :

<<Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie>> (Jacques ARNOULT, <<Lève - toi et marche>>, Propositions pour un futur de l'humanité, Ed. Odile JACOB, 2009,p.29).

Les impératifs catégoriques liés à la création ont deux sources, dont l'une est d'origine religieuse (la spécificité de l'écologie chrétienne) et l'autre d'origine juridique (le principe de précaution).

A/ LA SPECIFICITE DE L'ÉCOLOGIE CHRETIENNE

L'originalité de l'écologie chrétienne est triple :

- Sa source est l'Écriture Sainte éclairée par l'enseignement de l'Eglise
- Son centre de gravité est l'homme
- Le champs de son déploiement se trouve prioritairement dans le comportement de chacun comme personne humaine responsable.

On peut distinguer l'écologie chrétienne selon la bible de l'écologie chrétienne selon le magistère.

1/ L'ÉCOLOGIE CHRETIENNE SELON LA BIBLE

C'est bien sûr dans la Genèse que se trouve inscrit le mode naturel de la relation entre l'homme et la création. Une lecture trop rapide peut faire croire que se trouvent dans le récit de la création les racines de la domination inconsidérée de l'homme sur la nature, c'est pourtant tout le contraire ! **« l'Éternel Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder » (Gn 2-15).**

Cette phrase de l'Écriture fonde tout :

- Primauté de la relation entre Dieu le Créateur et l'Homme ;
- dessein divin sur l'humanité et,
- Subséquemment, vocation de l'humanité à cultiver c'est-à-dire à participer à l'œuvre divine de création.

2/ L'ÉCOLOGIE CHRETIENNE SELON LE MAGISTÈRE

La nature n'est pas donnée une fois pour toutes. Elle est appelée à changer et l'homme a sa part dans ce changement, appelé qu'il est à « garder » la création et donc à en préserver le caractère propre pour les générations futures.

C'est cette notion de « garde » que le magistère développe. Dans ses encycliques **Evangelium vitae** et **Centesimus annus**, Jean-Paul II en appelait à « **une écologie humaine et sociale** » et insistait particulièrement sur les modalités du combat qui doit conduire à la destruction des structures de péché pour « les remplacer par des formes plus authentiques de convivialité. »

B/ LE PRINCIPE DE PRECAUTION

Les sommets de la Terre qui sont des rencontres décennales entre dirigeants mondiaux organisées depuis 1972 par l'ONU, avec pour but de **définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial ont été à l'origine du principe de précaution.** Le premier sommet a eu lieu à Stockholm (Suède) en 1972, le deuxième à Nairobi (Kenya) en 1982, le troisième à Rio de Janeiro (Brésil) en

1992, et le quatrième et dernier en date à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Le tout sommet s'est déroulé à Rio de Janeiro, en juin 2012.

Preuve du développement d'une culture mondiale de respect de l'environnement, les sommets de la Terre présentent un enjeu symbolique important. Ils visent à démontrer la capacité collective à gérer les problèmes planétaires et affirment la nécessité d'une croissance écologique. Le sommet de 1972 a donné naissance au Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), tandis que le sommet de 1992 a lancé la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dont les pays signataires se rencontrent annuellement depuis 1995.

Le principe de précaution est formulé pour la première fois en 1992 dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio : « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. ».

En France, la loi Barnier de 1995 précise que « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ». La France a ajouté à la définition de Rio les notions de réaction proportionnée et de *coût économiquement acceptable*.

Son interprétation est difficile et controversée. Au sens juridique du terme, le principe de précaution provient du droit de l'environnement et du droit de la santé, ayant été développé suite à des affaires telles que celle du sang contaminé ou de la « vache folle ».

Ce principe existait à différents degrés dans les chartes et les conventions internationales comme dans certaines lois nationales. C'est dans le domaine de la

santé environnementale (par exemple la question du réchauffement climatique ou des zoonoses ou maladies émergentes) qui fournissent l'essentiel des sujets d'inquiétudes « graves » et « irréversibles », et donc de la matière d'application de ce principe, mais la crise économique a aussi reposé la question de la précaution dans la gouvernance de l'économie, des bourses et des banques.

III L'ENGAGEMENT CHRETIEN

<<Une partition musicale est un squelette auquel seul l'interprète peut donner vie. Il en va de même pour l'enseignement social de l'Eglise. Cet enseignement ne devient vivant que par et dans l'engagement du chrétien.>> (Michel SCHOOYANS, Pour relever les défis du monde moderne, L'enseignement social de l'Eglise, Presses de la Renaissance, p.59)

L'engagement chrétien peut se manifester à travers la formation du capital social (A) et la technique du plaidoyer (B).

A/ LA FORMATION DU CAPITAL SOCIAL

Il revient de nos jours aux associations rurales catholiques de contribuer à l'émergence d'un capital social capable de changer la saveur du monde. La formation du capital social dans chaque secteur d'activité peut s'analyser comme une technique permettant aux laïcs d'illuminer les solutions techniques des autorités civiles et partant, d'agir sur la gouvernance locale, nationale et mondiale. (Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde). La technique du plaidoyer constituerait un outil très appréciable.

L'utilisation relativement nouvelle et de plus en plus fréquente du capital social fait écho aux travaux de Coleman et de Putnam menés depuis une quinzaine d'années. Différentes disciplines (sociologie, économie, politologie, etc.) exploitent ce concept car il peut contribuer à appréhender des réalités sociales aussi variées que les inégalités scolaires, la recherche d'un emploi, les processus d'engagement civil ou encore le bien-être des individus.

Dans son rapport sur le bien-être des individus, l'OCDE (2001) souligne la diversité et la complémentarité des approches du capital social. Cette diversité engendre une multitude de définitions. Des plus simples aux plus complexes, l'idée de base pouvant être résumée en deux mots : « relations matters » (J. Field, 2003). En d'autres termes, les individus établissent des relations qui leur permettent de réaliser leurs objectifs de manière plus efficace. Petit à petit, certaines coopérations forment alors des réseaux plus ou moins durables et formalisés au sein desquels les membres partagent des valeurs communes et un degré de confiance élevé qui renforce la réciprocité et limite les comportements opportunistes (contrôle social fort). Ces réseaux constituent dès lors une *ressource* ou un *capital* qui facilite les transactions entre les agents à l'intérieur d'un groupe en ne rendant pas (ou moins) nécessaire toutes les précautions et les contrôles requis dans un contexte où la confiance fait défaut. Ce capital est *social* parce qu'il est produit au sein des relations sociales et qu'il n'est donc pas appropriable par un individu (Steiner, 1999).

B/ LE PLAIDOYER AU SUJET DE LA NÉCESSITÉ DE POLITIQUES PUBLIQUES

CONCERTÉES

Le plaidoyer politique est une question d'influence. Il a affaire avec la promotion des changements de politiques, de lois, de réglementations, de programmes ou de décisions de financement par les institutions du secteur public.

Bien que les stratégies et les tactiques varient selon le type d'organisation et ses objectifs, le plaidoyer politique est défini par la focalisation sur les problèmes tout comme sur les solutions.

Par le biais de ses membres, les associations rurales catholiques doivent pouvoir contribuer à une identité et à une mission communes. Cette voix collective offre un degré de légitimité qui manque souvent à d'autres organisations.

Le rôle des associations a plusieurs facettes et représente des actions qui se traduisent par une influence directe tout comme indirecte. Ces activités ne s'excluent pas mutuellement, à bien des égards, elles peuvent être vues comme

faisant partie d'un continuum au sein duquel les efforts de plaidoyer se développent sur la base des besoins des membres, des capacités en interne et de l'environnement politique externe. Leur efficacité suppose l'engagement (l'implication d'un groupe d'acteurs d'influence divers et variés), la facilitation (contact, dialogue et sensibilisation), l'information (études de grande qualité et compréhension personnelle, la consultation (large éventail d'acteurs et compréhension intégrale des questions) et la promotion (solutions concrètes aux problèmes).

Le problème écologique a pris aujourd'hui de telles dimensions qu'il engage la responsabilité de tous. Les divers aspects évoqués montrent la nécessité d'efforts coordonnés, afin de définir les devoirs et les tâches respectifs des individus, des peuples, des Etats et de la Communauté internationale.

En plaçant le problème écologique dans le contexte plus large de la cause de la paix dans la société humaine, on mesure mieux combien il importe de prêter attention à ce que la terre et l'atmosphère nous montrent: il existe dans l'univers un ordre qui doit être respecté; la personne humaine, douée de la capacité de faire des choix libres, est gravement responsable de la préservation de cet ordre, notamment en fonction du bien-être des générations futures.

Dans l'Encyclique « Caritas in Veritate » (2009, Chapitre III, N° 37 et 38) Benoît XVI indique que les acteurs de la vie économique ne peuvent se limiter au marché seul, mais que l'économie doit aussi impliquer l'Etat et la société civile. « La vie économique a sans aucun doute besoin du contrat pour réglementer les relations d'échanges entre valeurs équivalentes. Mais elle a tout autant besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit de don. » Son prédécesseur, le Pape Jean Paul II avait signalé cette problématique quand, dans *Centesimus annus* il avait relevé la nécessité d'un système impliquant trois sujets : « le marché, l'Etat et la société civile ». L'Encyclique *Centesimus annus* de 1991 soulignait déjà ce rôle de l'Etat : « L'Etat a le devoir

d'assurer la défense et la protection des biens collectifs que sont le milieu naturel et le milieu humain dont la sauvegarde ne peut être obtenue par les seuls mécanismes du marché. » (*Chapitre III, N° 37 et 38*).

CONCLUSION

L'humanité se dirige vers une singularité essentielle de son histoire, de son propre fait mais aussi par suite de l'enchaînement d'événements dont elle porte la responsabilité, mais dont l'ampleur la dépasse. Dans ce sens, elle ignore ce qui lui adviendra à l'horizon d'un demi siècle.

Face à ce constat, deux indicateurs s'imposent pour faire une petite réflexion ensemble : le recours à l'impératif catégorique de KANT avec la conviction qu'à l'heure de la nouvelle Evangélisation, il est encore possible d'inventer l'avenir.

Le problème écologique a pris aujourd'hui de telles dimensions qu'il engage la responsabilité de tous. Les divers aspects évoqués montrent la nécessité d'efforts coordonnés, afin de définir les devoirs et les tâches respectifs des individus, des peuples, des Etats et de la Communauté internationale.

En plaçant le problème écologique dans le contexte plus large de la cause de la paix dans la société humaine, on mesure mieux combien il importe de prêter attention à ce que la terre et l'atmosphère nous montrent : il existe dans l'univers un ordre qui doit être respecté; la personne humaine, douée de la capacité de faire des choix libres, est gravement responsable de la préservation de cet ordre, notamment en fonction du bien-être des générations futures.

L'**approche systémique** parfois nommée **analyse systémique** est un champ interdisciplinaire relatif à l'étude d'objets dans leur complexité. Pour tenter d'appréhender cet objet d'étude dans son environnement, dans son fonctionnement, dans ses mécanismes, dans ce qui n'apparaît pas en faisant la somme de ses parties, cette démarche vise par exemple à identifier :

- la « finalité » du système (téléologie),

- les niveaux d'organisation,
- les états stables possibles,
- les échanges entre les parties,
- les facteurs d'équilibre et de déséquilibre
- les boucles logiques et leur dynamique, etc.

La méthode cartésienne, de réduction de la complexité à des composants élémentaires est adaptée à l'étude des systèmes stables constitués par un nombre limité d'éléments en interactions linéaires (décrites par des lois mathématiques proportionnelles, additives), mais, elle ne convient pas pour l'étude des systèmes passé un certain niveau de complexité, d'incertitude et possibilité logique émergente, comme cas en biologie, en économies et dans les systèmes sociaux. Une autre approche est requise, fondée sur de nouvelles représentations de la réalité, prenant en compte *l'instabilité, la fluctuation, le chaos, le désordre, le flou, l'ouverture, la créativité, la contradiction, l'ambiguïté, le paradoxe.*

Pour rendre compte de la complexité, la systémique impose l'appréhension concrète de concepts qui lui sont propres : *vision globale, système, niveau d'organisation, interaction, rétroaction, régulation, finalité, évolution.*

Elle prend forme dans le processus de modélisation, qui utilise le langage graphique et permet l'élaboration de modèles qualitatifs (en forme de "cartes") et la construction de modèles dynamiques, quantifiés, opérables sur ordinateur et débouchant sur la simulation.

La démarche systémique actuelle est associée à la mondialisation qui a stimulé la prise de conscience de la complexité (du cosmos, des organismes vivants, des sociétés humaines, et des systèmes artificiels conçus par les hommes). Elle a évolué vers l'étude de la complexité, avec une attention particulière aux systèmes dynamiques (=évolutifs). Elle a donné lieu à de nombreuses applications, en biologie, en écologie, en économie, dans le management des entreprises,

l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les thérapies familiales entre autres.

Mais la crise écologique est surtout un problème moral et les chrétiens, le sel de la terre et la lumière du monde se doivent d'indiquer la bonne direction selon les valeurs chrétiennes. Il leur faut donc être aussi sur le terrain au milieu de tant d'hommes de bonne volonté dans la pédagogie de l'écoute de la parole pour faire contre poids <<aux écologistes politiques qui s'en prennent aux racines "judéo-chrétiennes" du rationalisme moderne, ouvrant ainsi la voie au périlleux renouveau du paganisme>>